

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 11
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 4

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

L'an deux mille vingt et le 25 février à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la Halte-répit, sur convocation régulière en date du 18 février, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME MONIQUE GUEDES, MME NADINE MAURIN, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, M. ANDRE DA PONTE, MME MONIQUE BEZOS, MME RAYMONDE CORBON, MME MARIE BIRE, MME CHRISTIANNE FARRUGIA, MME ISABELLE DIAZ

Etaient absents ayant donné procuration : M. JOËL FEULLERAT (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), M YVAN NAVARRO (Pouvoir donné à MME Isabelle Godéas), MME RENEE HUMEAU (Pouvoir donné à MME FARRUGIA), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN),

☎ 05.62.79.86.16

Était absent excusé : M. MARC PERE, MME MICHELE CHAVE

DÉLIBÉRATION 2020/04

Objet : Signature d'une convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) dans le cadre du Programme Bourse Solidarité Vacances

Madame La Vice-Présidente rappelle aux membres du CCAS que par délibération D2018-023 en date du 11 septembre 2018, le CCAS a signé une convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Bourse Solidarité Vacances ».

Ce dispositif vise à favoriser l'accès aux vacances pour tous et est destiné aux personnes en difficulté économique ou sociale, capable de partir de façon autonome mais nécessitant une aide dans la préparation de leur séjour de vacances. Il propose des offres de séjours variés et de qualité à prix solidaires, au sein de villages vacances partenaires.

Les tarifs des offres de séjour vont de -50 à -70% de réduction par rapport aux prix publics.

La SNCF, partenaire du programme, met à disposition de l'ANCV des billets de train valables sur tout le territoire au tarif unique de 30 € aller/retour.

Pour continuer d'accéder au programme BSV, il convient de renouveler la convention avec l'ANCV par laquelle le CCAS s'engage à :

- Proposer des offres de séjours, de loisirs et de transports à des publics fragilisés, dans le respect des conditions générales du programme,

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le - 3 MARS 2020

ID : 031-213105612-20200303-D2020_04_2-DE



- Attribuer ces offres à des personnes ou des familles exclues de l'accès aux vacances,
- Accompagner les bénéficiaires dans toutes les étapes du projet

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de l'autoriser à signer la convention avec l'ANCV pour la mise en œuvre du programme « Bourse Solidarité Vacances » et tous les documents y afférents.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame La Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité, d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

*Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,
Isabelle GODEAS,*

- Transmis le - 3 MARS 2020
- Affiché le - 3 MARS 2020

